

**LA
GUERRE
DES
MOULINS

1566-1738**

Serge HUSSON



Le moulin de Xures et celui du gué de Lexat aujourd'hui

Pendant près de deux siècles, ce fut la guerre entre le moulin de Xures et le moulin du gué de Lexat.

La plupart des villages lorrains disposaient d'un moulin à eau, même sur des cours d'eau qui nous semblent, aujourd'hui, bien insignifiants. Celui de Xures devait exister dès le XI^e siècle ; les textes de cette époque font allusion à un *molindinum*. La Garde a dû avoir aussi un moulin très tôt. Ces deux moulins dépendant de la puissance seigneuriale étaient les moulins des villages considérés. Par contre le moulin du gué de Lexat était un moulin privé, dit *domestique*.

Un peu moins d'un kilomètre sépare ces deux moulins. Pour comprendre ce qui s'est passé pendant toute cette période, il faut avoir à l'esprit les contingences géographiques et politiques.

La géographie tout d'abord ; la dénivellation du cours du Sanon¹ est très faible, presque infime entre les deux moulins, sans doute inférieure à un mètre (la hauteur qui pose problème dans le litige du XVIII^e siècle est d'une dizaine de pouces², soit une trentaine de centimètres). Aussi est-il facile de comprendre que si la retenue d'eau qui précède la chute sur la roue du moulin de Xures est trop importante, cela empêche le moulin du gué de Lexat, en amont, de tourner et réciproquement, si ce dernier retient, lui aussi, trop d'eau, c'est le moulin de Xures qui est à sec.

La politique ensuite ; si le Prieuré de Xures, de qui dépend le moulin du village de Xures, est encore puissant au XVI^e siècle, puisqu'il obtient la destruction du premier moulin du gué de Lexat, sa puissance est devenue très faible dans la première moitié du XVIII^e siècle. Rattaché à Sainte-Barbe, près de Metz, après la guerre de Trente Ans, il n'est plus alors qu'un bien géré par un administrateur et dépend de La Garde pour le domaine spirituel.

¹ Nous écrivons Sanon comme il est écrit dans la documentation ancienne, sans l'accent ajouté à la période moderne.

² Pouce : 2,86 cm, pied : 28,6 cm, toise : 2,86 m, lieue : 5000,25 m.

Une maison forte a été édiflée à Martincourt (peut-être au XV^e siècle) et une partie du cours du Sanon a été détournée pour alimenter les fossés qui l'entourent. Cette maison forte est devenue propriétaire du ban du gué de Lexat, qui faisait encore partie, à ce moment, du territoire de Xures. Au XVIII^e siècle, le seigneur de Martincourt, Dominique Le Vasseur, est bien en cours ; c'est lui qui devient seigneur de Bauzemont et qui y construit le château actuel (où couche parfois le roi Stanislas), par ailleurs plusieurs des membres de sa famille sont des juristes du Parlement de Metz. Les religieux de Sainte-Barbe ne pèsent plus bien lourd.

Néanmoins, c'est une action menée en 1736 qui dure jusqu'en 1738, action du meunier de Xures, soutenu un peu mollement par les religieux, ses propriétaires, qui met un terme aux contestations. C'est grâce à un mémoire juridique rédigé alors que nous connaissons toute cette histoire (Archives Départementales de la Moselle). La qualité de son argumentation est évidente, qu'elle soit technique ou juridique, de même que les points sur lesquels il s'appuie ; pas de prescription trentenaire à l'époque et le scribe-greffier est capable de faire référence à des documents de près de deux cents ans.

Nous développons ci-dessous les démêlés de 1736 à 1738, d'après ce mémoire.

Chronologie

1566 : Dominique Lombard, seigneur de Lagarde et Martincourt obtient l'autorisation de construire un moulin sur le ban de Lagarde, mais il le construit sur le ban de Xures.

1571-1581 : Procès de l'abbaye de Senones, dont dépend le Prieuré, contre Dominique Lombard qui est condamné à détruire son moulin et le porter sur le ban de Lagarde.

1581 : Appel de Dominique Lombard devant la Chambre impériale de Spire, juridiction d'appel alors, puisque la Lorraine

est terre d'Empire. L'appel est rejeté et Dominique Lombard détruit son moulin, paye une amende et construit un nouveau moulin au gué de Lexat. Mais le gué de Lexat fait encore partie, à ce moment, du ban de Xures. Protestation des religieux.

1635 : Xures, le Prieuré et le moulin sont dévastés ; c'est la guerre de Trente Ans avec ses morts dus aux combats, à la peste et à la famine. Xures a encore un quartier qui porte le nom d'un grand capitaine impérial, Mathias Gallasso, dit Gallas, lequel lutta dans tout la région avec ses 300 cavaliers.

1711 : Toujours ruiné, le moulin est laissé à bail à Joseph Gemedel, à charge pour lui de le reconstruire.

1713 : Le moulin est reconstruit, mais le meunier du gué de Lexat se plaint que le fonctionnement de ce moulin empêche le sien de tourner. Une transaction est passée qui fixe la hauteur de la retenue de Xures à 23 pouces au lieu de 33. Les religieux de Sainte-barbe refusent de signer cette transaction qu'ils trouvent injuste. La transaction n'est pas appliquée jusqu'en 1736.

1736 : La digue du moulin du gué de Lexat s'effondre et Dominique Le Vasseur, seigneur de Martincourt, attribue cette ruine au fait que le meunier du moulin de Xures aurait rehaussé sa retenue ; il demande l'application des termes de la transaction de 1713. Il n'obtient pas satisfaction ; la ruine de sa digue étant attribuée à la vétusté.

1736-1737 : Par intimidation, Dominique Le Vasseur réussit à persuader la meunière de Xures de baisser *la portière* de son moulin de 3 pouces, à l'insu des religieux de Ste-Barbe. Cela permet à Le Vasseur de demander une baisse identique de la retenue située entre les deux moulins. Bien que le niveau de Xures soit descendu à 30 pouces, LeVasseur continue à vouloir 23 pouces.

1738 : Pour le meunier de Xures, descendre à 23 pouces entraînerait la ruine du moulin, qui ne pourrait plus fonctionner du fait de la trop faible hauteur et de la faible largeur du cours d'eau. En juillet, il obtient de Vic qu'une visite sur place ait lieu avant toute décision et il réussit à associer à sa démarche, au moins

partiellement, les religieux de Ste-Barbe. La visite a lieu en septembre ; elle est longuement décrite dans le mémoire. On se livre à plusieurs expériences avec fermetures et ouvertures des vannes des deux moulins. Dominique Le Vasseur, devant la preuve que les 33 pouces du moulin de Xures n'entraînent pas un reflux des eaux jusqu'au moulin du gué de Lexat et que la construction de son moulin est défectueuse, au point qu'il perd une certaine hauteur d'eau utile, convient qu'il n'y a pas matière à procès.

1739 : rédaction du mémoire.

Illustrations à la fin de cet article : carte de 1737 (ADM) et carte de la même époque (Cordeliers, Nancy), cadastre napoléonien.

Texte et illustrations : Serge Husson, Association Jean-Nicolas Stofflet.



Echelle des eaux et passage capté à Lexat.



Mémoire Instructif qui sert de défense aux Princes et
 Religieux Bénédictins de St. Barthe Les Metz Seigneurs
 Hauts Moyens et Bas Justiciers du Village, terre et ban de
 Xures Sans part d'autroy, intimés par leur meunier du
 Moulin du dit Xures dont ils sont propriétaires, en la cause
 Contre le Sieur Dominique Le Vasseur, qui le dit Seigneur de
 Martinour, intervenant pour le meunier du quai de Haut ont
 2579

Pour donner une juste idée du Local, de la situation des deux moulins,
 ensemble du sujet du procès intenté par le Meunier du quai de Haut et
 poursuivi par intervention par le dit Sieur Le Vasseur en la maîtrise
 de Vie, et est au préalable nécessaire de savoir que les Religieux de St.
 Barthe, qui aident dans ce procès que comme intimés par leur meunier,
 mais avec restrictions et réserve de leur part, sont Seigneurs, Hauts, moyens
 et Bas Justiciers. Sans part d'autroy du ban, terre, et Village de Xures, et
 en cette qualité ils ont droit d'aveir, Comme diffet ils ont toujours eu un
 moulin dans leur Seigneurie sur le ruisseau du Sancer qui n'est qu'un
 Ecoulement de l'Etang de la garde.

un quart de lieue au dessus, est un moulin qui appartenait au Sieur
~~Lombard~~ qui appartenait aujourd'hui au Sieur Le Vasseur, lequel a été construit
 Sur le ban de Xures par un Chatelain de la garde, nommé Dominique
 Lombard, Contre les lettres de concession et l'intention du Cardinal de Lorraine
 des titres de St. Appollinaire, qui en accorda a Lombard la promesse par
 son diplôme donné au Chateau de Vie en date du 22 Janvier 1566 pour
 être construit Sur le ban de la garde. Cette entreprise revolta les Sieurs
 Princes de Xures et le Seigneur Claude de Naville Abbé de Senones qui
 Entreprirent le Sieur Lombard a ce sujet. Le procès commença en 1571 et
 dura plus de dix ans. Diverses sentences interlocutoires que les dits Abbés Princes
 obtinrent Contre Lombard, le dit Lombard, celui cy en appella a la Chambre
 Imperiale de Spire, où, après quantité de témoins ouïs, le procès fut terminé
 au moyen de la demolition de son moulin qui devoit être transféré sur le ban
 de la garde, et du payement de certaines sommes pour les dépenses extraordinaires
 celui qui fit construire de nouveau, nommé le Quai de Haut, croyant sans doute
 le plan sur le ban de la garde, se trouva en core situé sur celui de Xures.

~~Le meunier de la garde a été construit sur le ban de Xures par le dit meunier~~
 Cette reconstruction a été dans la suite une semence de procès et
 occasions encore aujourd'hui celui qui prend a la tour de la table de Marbre.

Le moulin des Seigneurs de Xures étant ruiné, il fut laissé en 1711 a bâtir
 Amphithéatrique au Sieur Joseph Gomedul a charge de le réédifier et rétablir
 sur les mêmes fondemens saqueur hauteur et dimensions qu'avait l'ancien. Le
 rétablissement se trouva exécuté et parfait en 1712. Le Meunier du quai de Haut
 ou plutôt M. Le Vasseur prétendit que le moulin par ses digues et ventelles,
 qu'il imposoit être trop élevés, luy portoit préjudice, en faisant refluer les eaux
 Jusque sous la voûte de celui qui luy appartenait, malgré un déchargeoir qui se
 trouvoit entre les deux moulins et qui conduisoit les eaux a refluer.

Première page du mémoire

De 1713 à 1738

1713, Joseph Gemedel a donc reconstruit le moulin de Xures deux ans après avoir signé son bail. Immédiatement Mr le Vasseur et le meunier de Lexat prétendent que ses digues et vannes sont trop élevées et qu'elles font refluer les eaux jusqu'à Lexat, empêchant le moulin du gué de fonctionner.

La même année, ces derniers élaborent une transaction prévoyant, entre autres, que le moulin de Xures n'aurait que 23 pouces de hauteur. La convention paraît si inique qu'elle n'est pas ratifiée par les propriétaires.

De cette date à 1736, le moulin de Lexat semble fonctionner sans beaucoup de problèmes, bien que la hauteur de celui de Xures n'ait pas été rabaissée.

Cette année-là, Mr Le Vasseur se fait fort publiquement d'empêcher le moulin de Xures de moudre ; il demande l'application de la transaction. Il est vrai que la muraille de son moulin, pourrie et fendue en plusieurs endroits du fait de sa vétusté, vient de s'effondrer ; le moulin de Xures constitue un bouc-émissaire facile. Il s'appuie sur les racontars de son meunier et d'un garde ami de celui-ci ; ces deux personnages affirment que ce sont des travaux récents du meunier de Xures qui ont rehaussé le niveau des eaux. Il apparaît vite que les deux "témoins" ne sont pas crédibles et Mr Le Vasseur est contraint de refaire sa muraille à ses frais.

Il ne s'avoue pas vaincu pour autant et menace à plusieurs reprises la meunière de Xures (on peut supposer que c'est la femme de Joseph Gemedel, devenue veuve) de détruire son moulin. Toute éplorée, celle-ci va voir Le Vasseur et lui demande ce qu'elle peut faire pour qu'il soit enfin content ; il lui enjoint de réduire la hauteur de son moulin de trois ou quatre pouces et s'engage alors à cesser ses poursuites. La meunière persuade son père de procéder aux travaux, à l'insu de l'administrateur du prieuré. La hauteur du moulin est donc ramenée de 33 pouces à 30 pouces

Une visite des lieux après ces travaux montre que, logiquement, l'eau passe maintenant de trois pouces au-dessus de la portière du moulin, ce qui permet à Mr Le Vasseur d'affirmer que le déchargeoir, la retenue d'eau, est trop haut de trois pouces et qu'il faut donc le rabaisser. Il estime aussi qu'à l'avenir, s'il est contraint de rabaisser la hauteur de son moulin, celui de Xures sera trop élevé. Fort de ses arguments, il demande l'application de la transaction de 1713 et l'abaissement du moulin à 23 pouces, sinon il faut détruire le moulin .

En fait, réduire la hauteur du moulin de Xures à 23 pouces, pour un canal qui n'a plus qu'une toise de largeur (2,86 m) revient à détruire le moulin qui sert à tout un village au profit d'un moulin particulier. D'autant plus que le meunier du gué de Lexat est coutumier de basses manœuvres, telles que retenir trop d'eau par temps de sécheresse ou quand le moulin de Xures tourne à plein.

Le meunier de Xures refuse et entame une action auprès de la maîtrise de Vic, il demande l'aide des religieux de Ste-Barbe qui finissent par lui accorder, après un premier refus. La maîtrise de Vic ordonne une descente sur les lieux avant de se prononcer.

A la mi-septembre 1738, Mr Poinsignon, conseiller du roi, membre du parlement de Metz (et parent de Le Vasseur) se rend sur les lieux avec l'administrateur du prieuré. Mr Le Vasseur est présent, ainsi que les deux meuniers ; il s'agit de voir si les eaux du moulin de Xures refluent sur le moulin de Lexat et l'empêchent de tourner.

On ordonne au meunier de Xures de fermer son moulin, de colmater avec du fumier les vannes pour éliminer toute fuite d'eau.

Chaque meunier restant à son moulin, le reste de la troupe se rend au moulin de Lexat qu'on ferme pendant plus d'une heure, afin d'attendre que sa retenue soit remplie par l'eau arrivant du moulin de Lagarde. On ouvre alors les vannes du moulin de Lexat pour emplir le canal du moulin de Xures jusqu'à ce les eaux

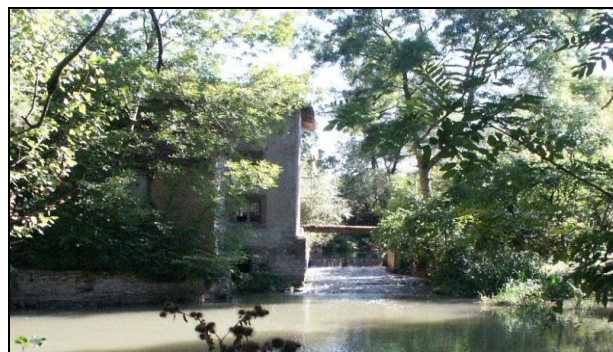
passent au-dessus de ses vannes. Il faut recommencer l'opération une deuxième fois ; la première fois les eaux se sont égarées dans le vieux cours du Sanon. Cette deuxième tentative est la bonne : les eaux passent au-dessus des vannes du moulin de Xures. La compagnie est alertée par un coup de fusil tiré depuis le moulin de Xures. Tout le monde se rend au moulin de Lexat, à l'exception d'un garde qui reste au moulin de Xures, pour empêcher toute tricherie.

Les deux moulins sont alors fermés pendant plus d'une heure, afin de juger si les eaux bloquées entre les deux moulins refluent sur Lexat et l'empêchent de tourner.

A 11 heures, Mr Le Vasseur sonde avec sa canne le canal sous la fosse du moulin ; il n'y a que deux pouces d'eau (5 à 6 cm). Il sonde ensuite le terrain sous la roue de son moulin et a la surprise de trouver un pied et demi (environ 45 cm).

Preuve est faite que le reflux est insignifiant et qu'il disparaît dès que le moulin de Xures tourne. Qui plus est, le moulin de Lexat est défectueux puisqu'il y a un creux sous la roue plus profond que le canal sous la fosse. Soit la roue du moulin est trop enfoncée d'un pied et demi, soit le terrain en bas de la fosse est trop élevé. Dans les deux cas de figure, la roue du moulin peut tourner et retourner en vain sur elle-même, sur ce pied et demi.

Mr le Vasseur est bien obligé de convenir de son erreur et d'estimer que tout cela ne vaut pas un procès. Cela ne l'empêche pas de demander au meunier de Xures et consorts une indemnité pour les frais qu'il a engagés, ce qui lui est évidemment refusé.



La carte ci-dessous (A.D.M.) date de l'époque de ce mémoire (1737), le moulin de Xures est figuré avec sa roue, mais ne bénéficie pas d'une mention comme le moulin de Lexat.



Carte de la même époque (Cordeliers, Nancy).



Cadastré napoléonien

